



## LETTRE DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CŒUR DE LORRAINE

*Bilan au 2<sup>nd</sup> trimestre 2017*

### L'édito du PETR Cœur de Lorraine

En créant le PETR Cœur de Lorraine, nous avons voulu renforcer la capacité du territoire à être un acteur essentiel en Meuse et dans la Région Grand Est : le travail à cet échelon permet d'avancer ensemble et de faire entendre une voix commune auprès de nos partenaires institutionnels, pour une meilleure prise en compte et réponse à nos enjeux locaux.

Afin de dessiner ensemble notre avenir, il était donc essentiel, ces derniers mois, de pouvoir avancer sur l'élaboration de notre projet de territoire comme sur le renforcement de nos relations avec la société civile. La conclusion d'un Contrat de Ruralité contribue également à la lisibilité et à la coordination des projets qui viendront à court terme soutenir l'attractivité de notre territoire. Dans le même temps, le PETR Cœur de Lorraine poursuit ses efforts en faveur d'un territoire ambitieux sur le plan environnemental, avec la mise en œuvre du dispositif CEE-TEPCV (voir explications à la suite).

Sylvain DENOYELLE

### Événements et projets à venir

- ⇒ Mise en place d'un Conseil de Développement
- ⇒ Travail sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé de 2<sup>nd</sup>e génération
- ⇒ Poursuite du travail sur le projet de territoire
- ⇒ Mise en œuvre et suivi du Contrat de Ruralité
- ⇒ Arrêté de périmètre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

### ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU PETR : Les dernières avancées

Le PETR travaille, depuis sa création, sur l'élaboration de son projet de territoire. Ce document cadre doit permettre de fixer une vision stratégique partagée quant à l'avenir de notre territoire.

Entre mai et juin, le PETR a organisé une consultation de ses partenaires publics et privés sur sa première trame de projet de territoire. Afin de continuer sa démarche participative de co-construction, le PETR a également organisé, le 26 juin dernier, une réunion de travail sur son projet de territoire, à laquelle étaient invités ses partenaires et les élus locaux.

Cette réunion a permis de hiérarchiser et classer les objectifs opérationnels du territoire, travail permettant tant d'identifier les priorités du territoire que le niveau d'action à privilégier pour chacune d'entre elles.



Cette réunion a également permis de mener des premières réflexions sur les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux prioritaires du territoire.

Objectif opérationnel	Classement
Conduire une stratégie d'aménagement du territoire	1
Mettre en œuvre une stratégie d'anticipation et d'accompagnement des besoins et mutations économiques	2
Promouvoir le territoire comme destination touristique, améliorer sa visibilité locale, régionale, européenne	3

*Un grand merci à tous les participants !*

### MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : Les dernières avancées

Un Conseil de Développement est une assemblée consultative bénévole, qui réunit des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs. De par ses travaux, il contribue à l'amélioration des politiques publiques et à enrichir les processus de préparation des décisions. Sa mise en place est une obligation statutaire et réglementaire pour le PETR. Elle permet le dialogue entre élus, citoyens et société civile, et ce notamment sur le projet de territoire.

Afin de constituer son Conseil de Développement, le PETR a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses partenaires privés et associatifs pour les inviter à une réunion d'information qui s'est tenue le 14 juin 2017.



A l'issue de ce temps d'échange, 19 personnes se sont portées candidates pour devenir membres du Conseil de Développement. Si ce nombre témoigne de l'intérêt de la société civile pour les politiques locales, il reste encore insuffisant pour former un Conseil de Développement efficace, et le PETR recherche toujours, d'ici mi-septembre, de nouveaux candidats.

*N'hésitez pas à en parler autour de vous, nous pouvons vous transmettre des fiches de candidatures pour vos acteurs locaux intéressés !*



## SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RURALITE

### Le dispositif

Le Contrat de Ruralité est **l'instrument d'une réelle stratégie de développement territorial. Défini pour 4 ans**, il permet de coordonner l'ensemble des moyens afin d'accompagner les projets de territoire.

Le Contrat de Ruralité se construit autour de **six volets thématiques** :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des centres-bourgs
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Le Contrat de Ruralité est **fondé sur un diagnostic territorial partagé, et recense les actions** portées par les différents acteurs, établit le calendrier prévisionnel de réalisation et coordonne les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Les projets inscrits dans les Contrats s'appuient sur une **enveloppe spécifique** du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), mais également sur les financements de droit commun :

- En 2017, 216 millions de FSIL sont dédiés au niveau national aux Contrats de Ruralités
- DETR, FNADT, fonds européens, crédits régionaux...

### Le Contrat de Ruralité du PETR Cœur de Lorraine

Dès l'annonce de ce nouveau dispositif, en 2017, le PETR Cœur de Lorraine a souhaité y candidater et a travaillé étroitement avec les services de la Sous-Préfecture et ses collectivités afin d'être en mesure de proposer, dans les délais fixés, un Contrat de Ruralité à mettre en œuvre sur la période 2017-2020. C'est ainsi que le 28 juin dernier, le PETR, ses intercommunalités et ses partenaires (Etat, Région, Département, CDC, ...) ont pu être en mesure de signer un Contrat de Ruralité.

Le Contrat de Ruralité intègre les dispositifs déjà existants sur le territoire (Contrat Local de Santé, LEADER, TEPCV, Plan Paysage des Côtes de Meuse) afin de coordonner l'ensemble des politiques publiques poursuivant les mêmes objectifs. Le Contrat de Ruralité du PETR prévoit ainsi 45 actions et sous actions diverses, à mettre en œuvre par les Communautés de Communes, le PETR ou des communes. Certaines actions portent sur d'importants projets d'investissement (réhabilitation d'une friche artisanale ou des bases de loisirs, création d'un pôle enfance - jeunesse, création d'une médiathèque ...). Différentes études stratégiques sont également prévues pour structurer les contours d'actions futures (schéma de mobilité, mutualisation des services publics...)



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE : VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DU TERRITOIRE

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) permet de **valoriser financièrement des actions permettant de maîtriser ses consommations d'énergie**. Concrètement, à partir du moment où des travaux donnant lieu à des travaux d'économie d'énergie sont réalisés, il est possible d'obtenir des CEE, puis, de valoriser ces CEE en les échangeant, contre de l'argent, aux fournisseurs d'énergie.

**Grâce à la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) du PETR Cœur de Lorraine, les collectivités peuvent bénéficier de tarifs de rachat des CEE plus attractifs.** En effet, si un CEE n'a pas de valeur fixe prédéfinie, un CEE-TEPCV a un prix de rachat particulièrement avantageux par rapport aux CEE dits « classiques ». Dans certains cas, en cumulant les primes CEE-TEPCV avec les subventions classiques (Etat, Région...), il est même possible d'avoir des cofinancements intervenant à plus de 100% du coût réel d'un projet !

Le dispositif CEE-TEPCV du PETR Cœur de Lorraine offre ainsi de belles opportunités pour le territoire : en facilitant certains projets de rénovation énergétique grâce à la possibilité d'un apport financier supplémentaire, en permettant aux collectivités de récupérer de l'argent sur les travaux qui auraient dans tous les cas été mis en œuvre, en permettant de valoriser les efforts et travaux environnementaux des collectivités, ou encore en contribuant à une politique énergétique territoriale plus ambitieuse.

**Afin de faciliter la valorisation des CEE de ses collectivités, le PETR Cœur de Lorraine s'associe avec EDF** : EDF est chargé d'accompagner les collectivités locales pour faciliter la valorisation des CEE (conseils en amont sur les travaux et possibilités d'obtention des CEE, récupération des factures, montage du dossier CEE et valorisation). Le PETR et la collectivité contractualiseront, pour que le PETR puisse ensuite reverser à la collectivité la partie de la prime CEE-TEPCV obtenue qui lui revient.

Ainsi, vous pouvez bénéficier de l'accompagnement d'EDF et d'une prime CEE-TEPCV :

- ⇒ **si vous avez réalisé/comptez réaliser des travaux de rénovation énergétique entre le 28 février 2017 et le 31 décembre 2018.**
- ⇒ **Si vous n'avez pas, sur votre projet, de cofinancements valorisant déjà des CEE (ANAH, ADEME, fournisseurs d'énergie...).**

N'hésitez pas à contacter le conseiller CEE-TEPCV/EDF ou le chargé de mission TEPCV du PETR Cœur de Lorraine pour de plus amples informations !

